

ÉLECTIONS DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

*Je Vote
pour un syndicat
qui me ressemble*



Un syndicat libre et moderne, qui défend au quotidien l'ensemble des personnels administratifs, techniques, SIC et sociaux du Ministère de l'Intérieur !

**Vos élus sont
votre force !**



Du 1er au 8 décembre 2022



Une semaine pour élire vos représentants !

Tous les collègues de la Préfecture, du Haut Commissariat, des Sous-Préfectures, du SGC, du SATPN ou du SGAP, administratifs, techniques, SIC, STM et services sociaux, titulaires, stagiaires et contractuels, sont appelés à s'exprimer pour élire une organisation syndicale qui les représentera pendant 4 ans au sein du CSA, Comité social d'administration (ex CT et CHSCT).

Tous nos syndicats **FO** se réunissent sur une liste locale afin que l'ensemble du personnel soit représenté et défendu.

Constructifs mais aussi contestataires, si nécessaire, vos représentants n'ont qu'un but : Faire entendre votre voix et faire aboutir vos revendications !

Une instance décisive pour vos conditions de travail !

Cette instance est, de par sa proximité, l'instance la plus proche de vos préoccupations !!!

Vos représentants FO s'engagent à combattre toutes les remises en cause de vos garanties collectives et à vous rendre régulièrement compte de leur mandat.

FO est très attentif à la situation de l'Outre-Mer et surtout à l'insécurité au quotidien, au sujet des conditions de circulation très difficiles rencontrées tous les jours pour aller travailler, aux problématiques du logement et de vie chère !

L'OUTRE-MER EST AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS ET SUITE A NOTRE INSISTANCE, LA CNAS (Commission nationale d'action sociale) VA ENFIN OUVRIR UN CHANTIER SUR L'HARMONISATION DE LA RESTAURATION EN OUTRE MER

NOUS AVONS DÉFENDU LE CHOIX DU DISPOSITIF DE CONGÉ BONIFIÉ ET NOUS SOMMES BATTUS POUR LE MAINTIEN DE L'INDEMNITÉ DE VIE CHÈRE !

JE VOTE JE CLIQUE

QUEL EST LE RÔLE DU CSA ?

Le CSA est obligatoirement consulté sur :

- les questions d'organisation et de conditions générales de travail,
- les organigrammes, ouverture ou fermeture de services,
- le budget de l'ensemble des structures,
- les effectifs, les travaux, l'achat de mobilier, de fournitures, etc
- le fonctionnement, le règlement intérieur, les horaires variables, les questions d'hygiène et de sécurité,
- la mise en œuvre du télétravail et de son suivi, la gestion des astreintes et des heures supplémentaires.

C'est l'instance qui régit toute l'actualité des services et de la vie de la Préfecture, du Haut Commissariat, des sous-préfectures, du SGCD, du SATPN ou du SGAP.



FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR